

Ma chère Lucie,

J'ai l'honneur et le privilège de te présenter ce soir à un auditoire assez particulier, des gens chaleureux, allumés et fous du Québec. Des gens fous de son territoire, de ses saisons, de sa langue, de son histoire, de ses valeurs et de sa culture, des gens qui tiennent aussi résolument à la laïcité parce qu'ils connaissent le prix de la collusion entre l'État et les religions, les femmes surtout, et qu'ils savent la nécessaire importance de séparer les religions de l'État.

C'est très jeune, au cours de ses études que Lucie réalisa à quel point les religions sont sexistes et qu'elles infériorisent les femmes. Ce sera l'élément déclencheur qui déterminera son engagement futur en faveur de la laïcité.

Enseignante de carrière, elle refusera d'enseigner l'enseignement religieux et se battra obstinément pendant huit ans contre la commission scolaire catholique de l'époque pour en être exemptée. Féministe, militante syndicale et politique, c'est surtout à la défense de la laïcité qu'elle consacrera ses énergies, son talent d'organisatrice et de leader.

Son parcours de militante laïque est intimement lié à l'histoire de la laïcité depuis la Révolution tranquille, particulièrement à celle du Mouvement laïque québécois avec lequel elle a mené de nombreuses batailles pour la déconfessionnalisation du système scolaire et dont elle est aujourd'hui la vice-présidente.

Dès 1976, elle était membre d'une association de parents militant pour l'application du droit à l'exemption de l'enseignement religieux l'AQADER et participa, en 1981, à la fondation du Mouvement laïque québécois, issu de ce regroupement.

Membre du conseil d'administration du MLQ durant nombre d'années et œuvrant à d'importants dossiers tels, l'abrogation en 1998 de l'article 93 de la Constitution canadienne, à l'initiative de Madame Pauline Marois, alors ministre de l'Éducation, qui a permis la création de commissions scolaires linguistiques, également le dossier de la laïcisation des écoles publiques en 2000 et celui de la fin de l'enseignement religieux en 2005.

Véritable pilier du MLQ, Lucie Jobin a été élue à sa présidence de 2011 à 2021, où elle a piloté plusieurs dossiers, notamment celui de l'abolition du cours d'Éthique et de culture religieuse, qui sera finalement remplacé l'an prochain par le cours Citoyenneté et culture québécoise.

Sous sa présidence, le MLQ a de plus réclamé le retrait du crucifix de l'Assemblée nationale, ce qui fut fait en 2019, réclamé l'abolition des exemptions fiscales pour les lieux de culte et présenté de nombreux mémoires en commissions parlementaires, notamment pour soutenir le projet de Charte des valeurs et la Loi 21 adoptée en 2019.

Mais c'est dans le jugement de la Cour suprême dans l'affaire Saguenay en faveur du MLQ en 2015 que le MLQ a obtenu sa plus éclatante victoire, instituant la neutralité réelle et apparente de l'État à l'égard des religions, jugement qui a inspiré la loi sur la laïcité de l'État en 2019.

Également membre de la Fédération nationale de la Libre Pensée et membre du conseil d'administration du Rassemblement pour la laïcité, Lucie Jobin a mis sa vie au service de la défense de la laïcité. Sa contribution est immense et c'est cette femme discrète et dévouée, cette battante aux convictions solides, cette force tranquille que le Rassemblement pour un pays souverain a choisi d'honorer ce soir en lui décernant le Grand Prix de la laïcité. Un prix bien mérité pour une militante de longue date, aguerrie et accomplie. Ma chère Lucie, c'est à ton tour !

Louise Mailloux

Pointe-aux-Trembles, 22 mai 2023